



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

30 mars 2010

Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

Le 30 mars 2010 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 24 mars 2010 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain FARDELLA,

Présents : 34 (jusqu'à la délibération n° 2010-022 D, puis à partir de la délibération n° 2010-039)
35 (à partir de la délibération n° 2010-023 A, puis jusqu'à la délibération n° 2010-038))

Nombre de pouvoirs : 2 (jusqu'à la délibération n° 2010-038)
3 (à partir de la délibération n° 2010-039)

Nombre de Votes : 36 (jusqu'à la délibération n° 2010-022 D)
37 (à partir de la délibération n° 2010-023 A)

M. Pierre BOUVIER est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : Mme Renée PETELET (représentant M. Gérard FROMM) – M. Raymond CIRIO – M. Alain NICOLOSO – M. Yvon AIGUIER (représentant Mme Marie-Hélène PONSART) – M. Maurice DUFOUR – M. Mohamed DJEFFAL – Mme Marie MARCHELLO (représentant Mme Aurélie POYAU) – M. Eric PEYTHIEU – Mme Nicole GUERIN – Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n° 2010-023 A) - M. Philippe SEZANNE.

Commune de Cervières : M. Thierry DUCURTIL (jusqu'à la délibération n° 2010-038) - M. Marc FAURE-BRAC.

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON - Mme Christine VALLA (représentant Mme Claudine FINE).

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – M. Edmond CADET.

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE - M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : Mme Nicole MATHONNET

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL – M. Christian BREMOND.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Thierry DUCURTIL à M. Marc FAURE-BRAC (à partir de la délibération n° 2010-039)

M. Xavier CRET à Mme Nicole MATHONNET

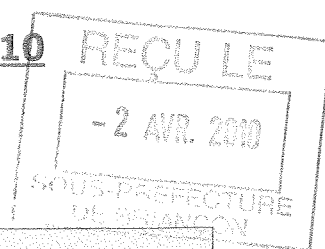
Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY.

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBÉRATION N° 2010-036 DU 30 MARS 2010

Rapporteur : M. Pierre LEROY

OBJET : Développement Durable : lancement d'un Bilan Carbone®



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant les objectifs du Grenelle de l'Environnement et la limitation des Gaz à Effet de Serre (GES),

Considérant le fait que Les collectivités territoriales sont responsables de 10 à 12% des émissions normales des GES,

Vu la délibération n°2009-095 en date du 6 août 2009 approuvant le principe du lancement d'une mission de suivi énergétique sur le patrimoine communautaire (Conseil en Energie Partagé / CEP),

Vu la méthode de comptabilisation des GES développée par l'ADEME, notamment son module « patrimoine & services » correspondant à engagement de la collectivité vers une démarche exemplaire dans son fonctionnement et dans l'exercice de ses compétences.

Considérant les bénéfices procurés à la collectivité, les bénéfices s'entendant en termes :

- d'outils de connaissance, de communication et de sensibilisation (employés, élus, citoyens),
- d'économies financières à travers l'élaboration d'un plan d'action pour limiter les émissions,
- d'évaluation et de suivi les efforts réalisés.

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement et Développement Durable en date du 5 février 2010,

Vu l'avis favorable du Bureau des Maires en date du 23 février 2010,

Vu la décision n°002-2010 du Bureau des Maires en date du 23 février 2010, approuvant le principe d'un conventionnement avec le Point Info Energie porté par la CPIE Haute-Durance,

Vu le Code des Marchés Publics 2006,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

- Décide de lancer un Bilan Carbone® suivant la méthodologie développée par l'ADEME suivant le plan de financement suivant :

	DEPENSES			RECETTES		
	Détail	Montant en €uros HT	Montant en €uros TTC	Organisme	%	Montant
Bilan Carbone®	Définition du champ d'étude, collecte, exploitation des résultats, ...	25.083,61	30.000,00	ADEME	70% (montant hors taxe)	17.558,53
				Autofinancement CCB (TVA comprise)°		12.441,47
	TOTAL	25.083,61	30.000,00	TOTAL GENERAL	100%	30.000,00

- Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises (C.C.T.P.) annexé,
- Décide de lancer sur cette base une consultation des entreprises pour la réalisation de cette mission.
- Demande au Vice-président délégué à l'Environnement et au Développement Durable de recueillir les avis éventuels, de signer tous les documents, actes administratifs, conventions ainsi que l'ensemble des pièces du marché à intervenir nécessaires à la réalisation de l'opération.
- Demande au Vice-président délégué à l'Environnement et au Développement Durable d'effectuer les demandes de concours au plus fort taux, auprès de tout organisme national, régional ou départemental susceptible de financer cette mission.
- Dit que l'ensemble des dépenses en ce qui concerne la Communauté de Communes est inscrite au Budget Primitif 2010, du Budget Général de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. :

- 1 AVR. 2010

Date affichage : 02 AVR. 2010